



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 30 Mai à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mai 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 32

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2017 Budget Annexe OT

Présents : 29

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac) DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée) GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac) MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pour à BORRELLY Marie Claire, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à ROUX Jean, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand,

Absents excusés : 5

COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) MABILLE Christian (Peujard) MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance : JEANNET Serge

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission n°4 Finances, Grands projets, communication, RH et Services Techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2017 comme suit :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	Excédent.....	80 939.35 €
	Déficit*****	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent*****	
	Déficit*****	
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent.....	80 939.35 €
	Déficit*****	

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent*****	
	Déficit.....	1 730.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent*****	
	Déficit*****	
Résultat comptable cumulé	R001 Excédent*****	
	D001 Déficit.....	1 730.00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	32 000.00€
Recettes d'investissement restant à réaliser	*****	
Solde des restes à réaliser	- 32 000.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement	-33 730.00€
Excédent (+) réel de financement	*****	

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire A1

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement (Recette budgétaire R1068)	33 730.00€
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R1068)	*****	
SOUS TOTAL (R1068)		33 730.00€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):

47 209.35€

TOTAL A1----- :

47 209.35 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement

D002) :*****

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 47 209.35 €	D001 : 1.730€	R001 : ----- R1068 : 33 730.00 €

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 31 Mai 2018.

Le Président

A.DUMAS

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180531-201860-DE